



Département de la GIRONDE

Arrondissement de Bordeaux

MAIRIE  
DE

**CUBZAC-LES-PONTS**

33240 CUBZAC-LES-PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopie : 05 57 43 92 47

E-mail : [mairie.cubzac@wanadoo.fr](mailto:mairie.cubzac@wanadoo.fr)

Site : [www.mairie-cubzaclesponts.com](http://www.mairie-cubzaclesponts.com)

Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 17  
Pour : 17  
Contre : -  
Abstentions : -

Date Convocation : 02/02/2017  
Délibéré par le Conseil Municipal  
à Cubzac les Ponts, le : 13/02/2017

Envoyé en préfecture le 14/02/2017

Reçu en préfecture le 14/02/2017

Affiché le 14/02/2017

ID : 033-213301435-20170213-2017\_11-DE

**Délibération n° 2017 - 11**

Lundi 13 février 2017

L'an deux mille dix sept, le treize du mois de février à dix-neuf heure se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués deux février deux mille sept.

**Présent(s) :** Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Jean-Paul SCHAUS - Anna SANTONJA - Gilles THIBAUD - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Josiane DESTOUESSE - Sylvie AMAN - Daniel CHAUVIGNAT - Michel BARSE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :** Maribel ROBERT SOARES *donne procuration à Alain TABONE*

**Absent(s) excusé(s) :**

**Le secrétariat a été assuré par :** Ravi NOURBHAY SOUNDERA

## DELIBERATION PORTANT VENTE DU LIVRE DE CUBZAC

### « DE MEMOIRE DE CUBZACAIS »

**Vu** la parution du livre « De mémoire de cubzacais »

**Vu** la délibération n°2017-07 créant une régie de recettes « Livre de Cubzac »

**Le Conseil municipal,**

**Monsieur le Maire** rappelle que :

La commune a réalisé un livre sur l'histoire de Cubzac dénommé « De mémoire de cubzacais ». Ce livre fut une histoire de rencontres où les habitants partagent des souvenirs, des témoignages et photos. Il a été réalisé par un écrivain au seul profit de la commune.

Le livre a été tiré à 1000 exemplaires par la commune qui composent le stock disponible. Il est à noter que certains ouvrages ont été offerts aux personnes ayant contribué à sa réalisation et à certaines personnalités.

Ce livre est aujourd'hui en vente uniquement à l'Agence postale communale au tarif de 10,00€ TTC. L'ensemble des profits seront intégralement reversés au CCAS de la commune.

Envoyé en préfecture le 14/02/2017

Reçu en préfecture le 14/02/2017

Affiché le 14/02/2017

ID : 033-213301435-20170213-2017\_11-DE

Le Maire propose donc au Conseil municipal de valider le stock de livre disponible à la vente, de fixer son prix et d'approuver la destination des recettes. Cela permettant à la trésorerie d'enregistrer définitivement la régie de recettes créée pour la vente de l'ouvrage.

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le stock de 1.000 livres dont 850 unités disponible à la vente,
- **FIXE** le prix du livre à 10,00€ TTC, affiché sur le lieu de vente,
- **APPROUVE** la destination des bénéfices résultant de la vente au profit du CCAS de la commune,
- **DÉSIGNE** l'Agence postale communale comme lieu de vente de l'ouvrage.

*Le Maire,*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;*



**Le Maire,**

**Alain TABONE**